



Gwénaél Le Paih,  
Secrétaire général académique du SNES-FSU

Rennes, le 26 avril 2016

Monsieur le Recteur Thierry TERRET  
Rectorat de Rennes  
96 rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 RENNES Cedex 7

**Objet : organisation des formations aux nouveaux programmes**

Monsieur le Recteur,

Les nouveaux programmes qui entrent en application à la rentrée 2016 en collège sont l'objet de deux journées de formation disciplinaire (journées dites J3 et J4). Elles s'organisent actuellement sur l'initiative du SAFOR et sous la responsabilité des IA-IPR.

Le plan de formation, présenté par le Recteur Quéré dans une circulaire en date du 6 octobre 2015, actait la mobilisation de soirées et mercredis après-midi dans le cadre des formations à la réforme du collège pour les journées interdisciplinaires en bassin ou sur site (J1, J2 et J5). Le rattrapage de la « seconde journée de pré-rentrée » et d'une demi-journée pour le lundi de Pentecôte a été présenté aux collègues comme relevant d'un temps obligatoire de travail et a justifié la présence attendue des personnels aux J2 et J5.

Des formations disciplinaires sont organisées des mercredis d'avril et mai, plus particulièrement en langues vivantes et en enseignements artistiques. Ces journées s'étendent contre toute attente jusqu'au mercredi après-midi. Cette convocation un mercredi après-midi n'était pas prévue et suscite plusieurs réactions chez les collègues directement concerné-es.

D'une part, des IA-IPR font le choix de renoncer à l'organisation cadrée par la circulaire académique. La parole et l'engagement du recteur ne peuvent pourtant pas souffrir de rupture ; l'autorité académique agit en toute circonstance dans la continuité.

D'autre part, des collègues n'ont pu se préparer à cette présence imprévisible un mercredi après-midi : du temps de travail personnel est neutralisé, des rendez-vous (médicaux par exemple) sont à annuler et à repositionner, des enfants sont à faire garder...

Monsieur le Recteur, le SNES-FSU Bretagne vous demande de bien vouloir reconsidérer le calendrier de ces formations disciplinaires afin de libérer les mercredis après-midi. Cet arbitrage serait véritablement perçu comme un signe d'apaisement. Ce serait aussi une marque de reconnaissance adressée à une profession sommée de contribuer à la mise en œuvre d'une réforme dont l'intérêt reste un point de crispation qu'il conviendrait de dénouer à quelques mois de la rentrée.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre haute considération.

Gwénaél Le Paih  
Secrétaire général académique du SNES-FSU